



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 5 décembre 2022

N° 2022/12-02

**ECONOMIES D'ENERGIE : PLAN DE SOBRIÉTÉ ET ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
DU PATRIMOINE COMMUNAL : APPROBATION DES MESURES**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI CINQ DECEMBRE à DIX HUIT HEURES TRENTE les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY
Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP
Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE
François BROTHIER représenté par Julien MIRO
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Dominique NURIT représentée par Hugues FERRAND
Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

Matthieu PERROT et FABIEN GUTIERREZ rejoignent la séance avant le vote de l'affaire n°2

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme AZUARA

Délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

N° 2022/12-02

ECONOMIES D'ÉNERGIE : PLAN DE SOBRIÉTÉ ET ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL : APPROBATION DES MESURES

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, expose :

Depuis le début de l'année 2022, au regard des tensions sur les chaînes d'approvisionnement des différents types d'énergie, les collectivités territoriales sont soumises à une forte augmentation des budgets de fonctionnement relatifs aux fluides : gaz et électricité en priorité.

Concernant la ville de Castelnau-le-Lez, entre 2021 et 2022, le coût de l'électricité a augmenté d'environ 50 %, tandis que le coût du gaz a quant à lui augmenté d'environ 20 %.

L'anticipation de l'élévation de ces coûts par un travail d'analyse réalisé par les services de la Ville, a permis d'éviter un trop fort alourdissement imprévu du budget de fonctionnement en 2022.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires pour l'année 2023 prévoient une nouvelle extension des coûts de l'énergie qui correspondrait à environ 3 fois le prix de l'année 2021 pour l'électricité, et d'environ 2,5 fois le prix de l'année 2021 pour le gaz.

Ces nouvelles augmentations des coûts de l'énergie auront un impact important sur le budget de fonctionnement de la collectivité, ce qui induit d'entreprendre des actions significatives pour abaisser de manière conséquente les consommations énergétiques de la commune.

En plus de ces augmentations des coûts de l'énergie, le gouvernement, au regard des tensions sur les chaînes d'approvisionnement d'énergie, demande un effort collectif pour toutes et tous, afin d'atteindre au niveau national, une baisse globale des consommations d'énergie de 10 % d'ici 2024 par rapport à 2019.

A ce titre, de par leur proximité auprès des citoyens, les collectivités territoriales ont un rôle majeur d'exemplarité à jouer dans l'atteinte de ces objectifs.

Parmi l'ensemble des gisements d'économie d'énergie potentiels présentés par le gouvernement, 2 mesures phares sont à accentuer par les collectivités pour maximiser leur impact dans l'atteinte de l'objectif, à savoir : **la sensibilisation efficace des usagers**, et **le pilotage minutieux des installations de confort thermique**.

Cette demande gouvernementale représente une nouvelle opportunité d'anticiper l'atteinte des objectifs des nouvelles réglementations en vigueur que sont le *décret Éco Énergie Tertiaire* et le *décret BACS* (Building Automation and Control Systems).

Le décret Éco Énergie Tertiaire impose à l'ensemble des acteurs possédant des bâtiments tertiaire de plus de 1000 m², une réduction des consommations d'énergie de ces sites à hauteur de moins 40 % d'ici 2030, moins 50 % d'ici 2040, et enfin moins 60 % d'ici 2050 par rapport à une année de référence comprise entre l'année 2010 et 2019.

Pour les bâtiments récents pour lesquels ces objectifs sont inatteignables, l'autre solution est de se conformer à des valeurs seuils rapportant les consommations à la surface.

Le décret BACS quant à lui, exige des collectivités la mise en place de Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant le pilotage à distance des installations de confort thermique dans l'ensemble des bâtiments communaux possédant des systèmes de Chauffage, de Ventilation et de Climatisation (CVC) d'une puissance nominale de plus de 290 kW à compter de l'année 2025.

Ces efforts demandés aux collectivités, s'inscrivent également dans les objectifs mondiaux des *Accords de Paris* qui guident l'ensemble des pays vers la neutralité carbone, afin de permettre à terme, de limiter l'impact du changement climatique sur les populations et l'environnement.

Depuis la création du service Énergie au sein de la Direction de l'Aménagement et du Patrimoine en 2008, la commune de Castelnau-le-Lez a été précurseuse dans les actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, par le biais notamment, du lancement de son Plan Climat Énergie Territorial (PCET) en 2011 et la création de la Maison de la Ville Durable en 2021.

Le service Énergie a aujourd'hui 2 missions principales impactant les consommations énergétiques communales :

- le suivi de la maintenance et du bon fonctionnement des installations techniques, et la réalisation de travaux de performance énergétique,
- le suivi et l'optimisation des consommations fluides (eau et énergie), et des contrats relatifs.

Ces missions s'intègrent dans une méthode de travail qui, pour être optimale, suit les étapes et notions suivantes :

- **Sobriété** : « consommer moins » ou « faire avec ce que l'on a ». Ce sont des actions permettant de réduire les consommations énergétiques pour un investissement nul, en jouant sur l'ajustement des paramètres des installations techniques et sur la sensibilisation des usagers,
- **Efficacité énergétique** : « consommer mieux » ou « améliorer ce que l'on a » par des investissements dans la rénovation d'équipement ancien par des équipements nouveaux plus performants,
- **Renouvelable** : « produire et consommer renouvelable » ou « repenser ce que l'on fait » par des investissements dans les énergies renouvelables.

Afin d'accroître l'efficacité de ces actions en termes de sobriété au sein des bâtiments communaux, il a été proposé la désignation, si possible sur la base du volontariat, d'un agent référent sur les thématiques de l'énergie dans chaque bâtiment communal.

Ces référents qui auront un rôle de messager, feront le lien entre le service Énergie et l'ensemble des sites.

Ses 2 principales missions seront de centraliser et de faire remonter efficacement les éventuels dysfonctionnements ainsi que les propositions de mesure d'amélioration, et de sensibiliser l'ensemble des agents et usagers présents sur les sites aux efforts demandés à l'application des éco gestes, tout en communiquant sur les performances énergétiques des bâtiments au regard de la réglementation en vigueur.

Afin de continuer d'accompagner au mieux les agents dans la recherche d'une sobriété énergétique efficace, la commune de Castelnau-le-Lez poursuivra son plan de rénovation énergétique des bâtiments entrepris depuis plusieurs années, avec comme projets principaux de travaux sur le mandat :

- **Palais des sports** : isolation et changement des menuiseries des salles Honneur et échauffement,
- **Complexe Jean Fournier** : remplacement de l'éclairage existant du stade synthétique et du court de tennis N°6 par de l'éclairage LED pour atteindre un site 100% LED,
- **Direction de l'Aménagement et du Patrimoine** : Rénovation énergétique globale (isolation, menuiseries, pompes à chaleur et équipements terminaux, mise en place de GTC),
- **Maison de l'Enfance** : rénovation de la chaufferie et mise en place d'une GTC,
- **Ecole Mario Roustan** : rénovation de la chaufferie et mise en place d'une GTC.

Parallèlement au travail réalisé sur le domaine de l'énergie, la commune de Castelnau-le-Lez supervise également au quotidien la bonne gestion des ressources en eau. Ce travail fût récompensé début 2022 par l'obtention du label « Commune Econome en Eau ».

Enfin et surtout, la collectivité poursuit son implication dans l'intégration des énergies renouvelables dans le mix énergétique communal, en les intégrant systématiquement depuis 2017 dans les programmes des bâtiments neufs visant une haute performance énergétique :

- Pôle Petite Enfance Madiba, labellisé Or dans le cadre des bâtiments durables méditerranéens,
- Extension phase 1 et 2 du Palais des Sports,
- 4^{ème} Groupe Scolaire Jacques Chirac,
- Maison du Numérique.

Ces actions se poursuivent avec les projets de mise en place d'installations photovoltaïques sur le patrimoine communal existant tels que le projet de création d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Palais des Sports, mais aussi sur les toitures des bâtiments communaux.

L'ensemble de ces actions permettront d'atteindre, à l'échelle communale, les objectifs de sobriété annoncés par le gouvernement, et d'accéder au niveau de performances attendues par les nouvelles réglementations.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan de sobriété et accélération de la transition énergétique du patrimoine de la commune,
- D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les éléments relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Amendement 1 :

Il est proposé, 3eme page, la reformulation ainsi :

- Maison de l'enfance : Rénovation énergétique globale (dont isolation thermique, menuiseries, chaufferie, mise en place de GTC),
- Ecole Mario Roustan : Rénovation énergétique globale (dont isolation thermique, menuiseries, chaufferie, mise en place de GTC).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement 1.

La proposition d'amendement n° 1 est rejetée

Pour : 8 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 27(Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA)

Amendement 2 :

Il est proposé , d'ajouter à la suite du paragraphe précédent :

Lors du prochain conseil municipal, sera soumise une délibération proposant un plan global de rénovation énergétique des bâtiments communaux permettant de réduire de 40% d'ici 2030 l'ensemble de la consommation énergétique du parc de bâtiments, en cohérence avec les objectifs du décret Éco Énergie Tertiaire et l'objectif de neutralité carbone pour la France en 2050.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement 2.
La proposition d'amendement n° 2 est rejetée**

Pour : 8 (Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 0

Contre : 27(Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA)

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale
La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 30 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART représentée par Philippe GUY, Gassien GAMBIER représenté par Catherine ESTOUP, Isabelle SERAN représentée par Frédéric LAFFORGUE, Marthe JEREZ, François BROTHIER représenté par Julien MIRO, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean-Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Dominique NURIT représentée Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE)

Abstention : 5 (Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE représenté par Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER)

Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 5 DECEMBRE 2022

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

